



## FÉDÉRATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 2015 ANNEE CRUCIALE POUR LA CCN66

Les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI ont successivement annoncé ; un travail relatif à « **un nouvel environnement conventionnel** », et leur prochaine fusion.

Dans les établissements et services de l'action sociale, les salarié-e-s vivent une dégradation des conditions de travail, des charges de travail de plus en plus importantes, des salaires indécents et bloqués, une complexification des actes, une augmentation des responsabilités y compris pénales, une intensification du stress et de l'usure professionnelle, un fort sentiment de mal être au travail,... Alors que nos secteurs atteignent un niveau inquiétant du nombre des accidents du travail et de maladies professionnelles, des burn-out (syndrome d'épuisement professionnel), voire des tentatives de suicide, la pénibilité n'est pas reconnue.

**Faire mieux avec moins, tel est le leitmotiv qui sous-tend l'activité de nos services et établissements.** Les équipes qui encadrent au quotidien les publics accueillis souffrent d'être empêchées de travailler correctement.

**La situation exige la mise en œuvre d'amélioration des conditions de travail et une meilleure reconnaissance salariale.**

Depuis 2011, la CGT propose et agit pour l'amélioration des conventions collectives et pour une Convention Collective unique de bon niveau pour l'ensemble des salarié-e-s de la Branche. De bonnes garanties collectives seront aussi une garantie de qualité de prise en charge des usagers.

**La CGT exprime ses plus extrêmes réserves sur le projet patronal, d'une quelconque révision de la CCNT66 comme de toute autre convention de la branche.**

Les arguments utilisés dans la communication de ces patrons de l'économie dite sociale vis-à-vis de la Convention Collective, sont similaires à ceux du MEDEF vis-à-vis du code du travail.

**Comme le MEDEF**, il s'agit de briser un cadre protecteur que les salarié-e-s ont construit et conquis depuis 48 années pour lui substituer précarité, flexibilité, déqualification, augmentation du temps de travail et baisse de son coût.

**Comme le MEDEF**, les méthodes que semblent envisager ces employeurs consisteraient à écarter les salarié-e-s et leurs organisations de la construction du projet et d'amener un document à prendre ou laisser, dans un calendrier restreint.

**Comme le MEDEF**, ils espèrent inspirer dans leur projet une division des salarié-e-s, division qui serait fatale.

**Comme le MEDEF** ils espèrent bénéficier de la complicité du ministère, comme ce fut le cas des méthodes employées pour casser la CCNT51.

Depuis 2005, les salarié-e-s ont su monter par leur union et leurs mobilisations massives leur volonté de défense et d'amélioration de de leur Convention Collective.

**La Fédération CGT Santé et Action Sociale appelle donc les organisations employeurs à la plus grande retenue** dans leurs propos comme dans leur projet.

Les salarié-e-s sont déjà exaspérés par la dégradation continue de leurs conditions de travail, le blocage de leur salaire et le peu de respect dont ils font l'objet. Ils n'accepteront certainement pas une provocation supplémentaire.

**La CGT invite les salarié-e-s à s'emparer massivement du devenir de leurs Conventions Collectives, de prévenir toutes manœuvres de division du salariat et de se tenir prêts à toute action nécessaire et appelle à l'unité syndicale la plus large.**

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

408

E-Mail :  
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 18 Décembre 2014